

SOCIÉTÉ DES MINES DE CAVALLO

I. — ANTÉCÉDENTS

(*Les Archives commerciales de la France*, 5 septembre 1878)

Paris. — Modification des statuts de la Société des MINES DE PLOMB ARGENTIFÈRE ET DE CUIVRE DE CAVALLO (Algérie), dont le siège social est à Paris, rue Gay-Lussac, 16, et autorisation d'emprunter 1.200.000 fr. — Acte du 6 nov. 1878. — *Journal gén. d'Ann.*

(*Les Archives commerciales de la France*, 28 janvier 1883)

Paris. — Modification des statuts et prorogation de 20 ans, du 27 fév. 1897 de la SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE PLOMB ARGENTIFÈRE ET DE CUIVRE DE CAVALLO (Algérie). — Délib. du 4 janv. 1883. — *Affiches. Parisiennes.*

MINES DE CUIVRE D'ALGÉRIE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} octobre 1908)

.....
La mine de Cavallo est située à 18 kilomètres ouest de Djidjelli. Précédemment, elle était exploitée, mais elle est actuellement abandonnée. Le minerai est sous forme de masses lenticulaires de roches ignées, complexes et sulfureuses.
.....

II. — CONSTITUTION

Mines de Cavallo
(*La Journée industrielle*, 16 février 1921)

Formée récemment, cette société anonyme a pour objet l'exploitation de concessions minières, métalliques ou autres, et notamment celle des mines de Cavallo, situées au cap de ce nom, au lieu-dit « Béni Saad », commune de Djidjelli (Algérie).

Le siège est à Paris, 97, boulevard Magenta.

Le capital est fixé à 1.500.000 fr. en actions de 100 fr sur lesquelles 7.700 sont attribuées à MM. Lévy dit Maurice et Pascal ¹.

Les premiers administrateurs sont : MM. Gabriel Duchiron, à Paris, 218, rue de Charenton ; Fernand Chaumier, à Paris, 2, rue d'Auteuil ; Maurice Lévy, dit Maurice, négociant, à Paris, 30, boulevard de Strasbourg ; Adolphe Lautmann, négociant, à Paris, 45, rue Richer, et Michel de Smeth, ingénieur, à Bruxelles, 1. rue Crespeli.

CONSTITUTION

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 février 1921)

Société des Mines de Cavallo. — Capital 2.400.000 fr. divisé en 24.000 actions de 100 fr. dont 7.700 d'apport attribuées à M. Lévy dit Maurice et à M. Pascal. Siège social à Paris, 26, rue Pigalle. Conseil d'administration : MM. Duchiron, Chaumier, Lévy dit Maurice, Lautmann et de Smeth. Statuts déposés chez M^e Revel, à Paris. — *Gazette du Palais*, 11 février 1921.

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

Cavallo

(*Le Sémaphore algérien*, 4 mars 1921)

Sous la raison sociale « Société des mines de Cavallo », une société a été formée au capital de 2.400.000 francs, avec siège social à Paris, 97, boulevard Magenta.

LE RAPPORT DE LA RUSSO-ASIATIQUE

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 janvier 1920)

.....
Le rapport donne les détails suivants sur les participations de la Russo-Asiatique en France :

Société Minière et Métallurgique de Villemagne. Les travaux de recherche. sa poursuivent à la limite orientale du gisement. Un sapage a recoupé le filon qui a 23 pieds d'épaisseur avec une teneur moyenne de 11 % de plomb et 5 onces d'argent à la tonne. D'autres sapages ont également recoupé le filon.

En Algérie, les travaux de recherche ont été poursuivis dans les anciennes mines de Cavallo*, mais les résultats ont été décevants.

(*Le Sémaphore algérien*, 22 février 1922)

Cavallo. — La société des Mines Cavallo fait connaître que M. A. Toussaint n'est plus directeur de la société et ne fait plus partie de son personnel.

1 Célestin Paul Pascal : né en 1885 à Volos (Grèce). Successeur de son père François-Régis Pascal comme administrateur de la Société concessionnaire des mines d'Ouenza :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Concessionnaire_Mines_Ouenza.pdf

Exploitant au Djebel Mesla (zinc). Administrateur de la Société du Djebel-Salhref, au Maroc (1928).

Concession de mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1922)

Par décret en date du 23 mars 1922 a été autorisée la cession de la concession des mines de fer, plomb, cuivre et autres métaux connexes de Cavallo (département de Constantine (Algérie), consentie par M. Pascal à la Société des mines de Cavallo.

L'Algérie minière
Mines de Cavallo
(*Le Sémaphore algérien*, 24 mai 1922)

Aux termes d'une délibération en date du 4 avril 1922 et constatée par procès verbal du même jour, le conseil d'administration de la Société des mines de Cavallo a décidé de transférer le siège de cette société, qui était précédemment à Paris, rue Pigalle, n° 26, dans la même par ville, place de la Madeleine, n° 15.

L'assemblée ordinaire de cette société, qui était convoquée au nouveau siège social, est renvoyée à une date qui sera prochainement indiquée.

ALGERIE
Concession de Cavallo
(*Le Sémaphore algérien*, 20 décembre 1922)

La concession de Cavallo, de 1.693 hectares, pour plomb, fer et cuivre, a été achetée par la Russo-Asiatic Consolidated Cy, pour la somme de 1.500.000 fr., à la suite de diverses recherches ayant mis à jour un gisement de cuivre.



Coll. Peter Seidel
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

SOCIÉTÉ DES MINES DE CAVALLO
Société anonyme
au capital de 2.400.000 francs
divisé en 24.000 actions de 100 francs chacune
Statuts déposés en l'étude de M^e Revel, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 7 juin 1924

Siège social à Paris
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : ?
Un administrateur (à droite) : ?
Paris, le 25 janvier 1924
Impr. de la Banque et des Cies d'assurances — Paris

(*Les Archives commerciales de la France*, 14 mai 1924)

Paris. — Modification. — Soc. des MINES DE CAVALLO, 18, Chauveau-Lagarde. —
Transfert du siège, 5, Scribe. — 17 mars 1924. — *Gazette du Palais*.

(*Les Archives commerciales de la France*, 7 mai 1926)

PARIS. — Modification des statuts Soc. des MINES de CAVALLO, 5, Scribe. — 29 mars 1926. — *Gazette du Palais*.

Société des mines de Cavallo
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1926)

Cette société possède la mine de cuivre de Djebel Bou Soufa et celle de plomb argentifère de El Kebir qui furent prospectées par la Russo-Asiatic. On dit que l'exploitation de ces mines, qui furent exploitées autrefois, va reprendre bientôt.

Société des mines de Cavallo
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 3 octobre 1927)

Une assemblée extraordinaire, qui avait été convoquée, n'a pu délibérer valablement, faute de quorum, et a été reportée à une date ultérieure.



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
SOCIÉTÉ DES MINES DE CAVALLO
Société anonyme
au capital de 3.600.000 francs
divisé en 36.000 actions de 100 francs chacune
Statuts déposés en l'étude de M^e Revel, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 1^{er} janvier 1928

Siège social à Paris
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : ?
Un administrateur (à droite) : ?
Impr. de la Banque et des Cies d'assurances — Paris

MINES DE CAVALLO

(*L'Information financière, économique et politique*, 4 janvier 1930)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1930, p. 119)

Cette société, dont le siège est 37, r. Taibout, convoque ses actionnaires afin de faire autoriser le conseil à procéder éventuellement à l'affermage de la mine ou l'amodiation de la concession en Algérie.

MINES DE CAVALLO

(*L'Africain*, 21 mars 1930)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1930, p. 260)

Le conseil d'administration a été autorisé, par l'assemblée extraordinaire du 10 mars, à procéder à l'amodiation de la mine.

MINES DE CAVALLO

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 mai 1933)

L'assemblée ordinaire du 10 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1929, accusant une perte de 61.397 francs, reportée à nouveau.

(*Les Archives commerciales de la France*, 18 novembre 1931)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} décembre 1931, p. 982)

PARIS. — Modification. — Soc. des MINES DE CAVALLO, 37, Taitbout. — Transfert du siège 55, Châteaudun. — 5 mai 1931. — *Petites Affiches*.

Société des mines de Cavallo

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1933, p. 244)

Cette société vient de proroger jusqu'au 15 mars 1934 le délai d'option pris le 15 mars 1930 pour l'amodiation de sa concession à un syndicat qui s'est engagé à constituer une société d'exploitation au capital de 5 MF.

(*Les Archives commerciales de la France*, 12 mai 1933)

PARIS. — Modification des statuts. — Soc. des MINES DE CAVALLO, 55, Châteaudun. — *Journ. Spéc. des Soc.* (pub. du 4 mai 1933).

MINES DE CAVALLO

(L'Information financière, économique et politique, 14 mai 1933)

L'assemblée du 11 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant ressortir une perte de 24.000 francs.

Les comptes des exercices 1931 et 1932 seront soumis prochainement aux actionnaires.

Une assemblée extraordinaire s'est tenue ensuite qui a ratifié la prolongation de l'amodiation des mines pour une durée d'un an.

MINES DE CAVALLO

(L'Information financière, économique et politique, 9 décembre 1933)

L'assemblée ordinaire du 7 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1931 présentant un solde débiteur de 385.499 francs, englobant toutes les pertes à ce jour.

Aucune modification n'est survenue dans la situation, les mines étant amodiées jusqu'au 15 mars prochain. Les concessionnaires ont procédé à quelques travaux de recherches et d'entretien.

Une assemblée statuera prochainement sur les comptes de 1932,

Société des mines d'Argut

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 janvier 1934)

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mines_d_Argut.pdf

.....
Le conseil a souscrit à une première tranche sur la participation qui lui était réservée de 500.000 fr. dans le Groupement d'études pour la mise en valeur des mines de Cavallo [Algérie].
.....
